

ARRETE 2025-T

Le Maire de la Commune de Saint-Genest-Malifaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 26 novembre 2025 de l'entreprise GALLOT DICT ENEDIS TSA 70011 69134 Dardilly Cédex représentée par M. BONNET Aléxis ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de remplacement d'un poste de transformation au 669 route de Pillot à Saint-Genest-Malifaux ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Circulation :

La circulation sera alternée manuellement au niveau du 669 route de Pillot **du 09 février 2026 au 10 mars 2026**.

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise GALLOT DICT ENEDIS pendant toute la durée des travaux.

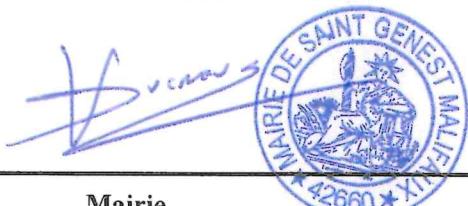
Article 4 : L'entreprise GALLOT DICT ENEDIS, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUXT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUXT, le 28 novembre 2025

Le Maire

Vincent DUCREUX



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUXT

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr